

## Maitre-Nageur Sauveteur H/F

### Présentation de l'hôtel :

Le Fairmont Monte Carlo est un hôtel de luxe situé au cœur de la Principauté de Monaco. Il est doté de 596 chambres, suites et résidences ainsi que de quatre restaurants, de six bars, d'un Centre Fitness, de deux piscines, d'un Room Service et d'un service Traiteur.

Le Maitre-Nageur Sauveteur doit assurer la surveillance, la sécurité, la prévention des nageurs et l'hygiène des bassins et de leurs équipements.

### Principales missions :

- Surveiller la piscine durant les heures d'ouverture aux clients
- Contrôler la qualité de l'eau et rapport des mesures sur le cahier sanitaire
- Nettoyer et vérifier la mise en place des installations matérielles de la piscine
- Maintenir le lieu de travail en parfait état
- Renseigner la clientèle pour toute question et suivi de la satisfaction tel que prévu par les standards du service
- Connaître et appliquer les normes de sécurité et d'hygiène telles que prévu par les standards du service
- Signaler tout dysfonctionnement auprès de ses superviseurs
- Donner des cours d'aquagym durant la semaine (1 à 3 cours)
- Accueillir et installer la clientèle à la piscine en cas de besoin

### Profil recherché :

- Doit posséder le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) du premier degré et être à jour de la révision de son diplôme
- Doit posséder le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et être à jour de la révision de son diplôme
- Précédente expérience dans la fonction exigée
- Très bonne maîtrise de la langue française et anglaise écrite et orale, langue supplémentaire un atout
- Connaissances en informatique (Word, Excel, Micros)
- Disponibilité horaire et grandes capacités d'adaptation
- Bon esprit d'équipe
- Excellentes compétences de communication et d'organisation

### Les avantages :

- Salaire : 2564€ brut avec avantages (Indemnité de nourriture : 253.20€ + Indemnité de transport : 16.15€ si le salarié habite à moins de 8km et 56.40€ si plus de 8km)
- Horaires : 41h semaine, 2 jours de repos, heures supplémentaires récupérables ou payées suivant la
- Mutuelle prise en charge à hauteur de 50% au bout de 3 mois d'ancienneté
- Parking prise en charge à hauteur de 30%
- 50% sur les services de l'hôtel (restaurants, coiffeur...)